

**COMMUNIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU  
FIP FRANCE FORTUNE ALTO 3**

Le FIP France Fortune ALTO 3 a été agréé le 16 mars 2011, pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 21 septembre 2011, et sa durée étant prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP France Fortune ALTO 3, soit jusqu'au 21 mars 2020, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous nous tenons à votre disposition pour information complémentaire.

Lettre d'information du 3<sup>e</sup> trimestre 2018